



AVIS PUBLIC ADOPTION DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que le Conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du lundi 12 juillet 2021, les règlements suivants :

- ▶ No. 87 relatif aux dérogations mineures;
- ▶ No. 88 relatif à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2021 et les années subséquentes;
- ▶ No. 89 modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro 483 de l'ancienne Ville de Daveluyville concernant les projets nécessitant un permis ou un certificat;
- ▶ No. 90 modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro 241 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault concernant les projets nécessitant un permis ou un certificat;
- ▶ No. 91 relatif à la gestion contractuelle;
- ▶ No. 92 G-200 harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska.

Ces règlements peuvent être consultés à l'hôtel de Ville de Daveluyville, situé au 362 rue Principale à Daveluyville, durant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site Internet au www.ville.daveluyville.qc.ca dans la section « [Règlements municipaux et politiques](#) ».

Donné à Daveluyville, ce 13 juillet 2021.

Pauline Vrain
Greffière